



Ce document présente l'exercice de l'infirmière auxiliaire à l'urgence, dans l'aire ambulatoire, en salle de réanimation ainsi que dans les diverses sections aux patients. Elle y travaille en dyade avec l'infirmière ou en triade avec le préposé aux bénéficiaires et l'infirmière afin d'assurer une surveillance étroite auprès des patients. Il est destiné aux infirmières auxiliaires, aux membres de l'équipe de soins ainsi qu'aux gestionnaires. Conçu et rédigé en complémentarité du document Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire, le présent outil de référence tient compte du Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire et du champ d'exercice de l'infirmière auxiliaire prévu au Code des professions. Il vise à clarifier, optimiser et uniformiser le rôle de l'infirmière auxiliaire dans une perspective d'autonomie et de pleine occupation de son champ d'exercice. Il peut servir d'aide-mémoire ou encore d'outil lors de l'intégration de l'infirmière auxiliaire à l'urgence.

L'urgence se présente sous différente forme selon les établissements. Elle offre un ensemble de services et de soins d'urgence médicale lors de la visite de la personne, basée sur le volume de la clientèle desservie dans l'établissement. Selon l'organisation, l'infirmière auxiliaire bénéficie d'une grande autonomie et est appelée à travailler en étroite collaboration avec différents professionnels de la santé, tels qu'urgentologue, anesthésiste, autres médecins spécialistes, infirmière, etc. Elle contribue activement à l'évaluation, assure la surveillance et prodigue des soins et des activités d'enseignement auprès d'une clientèle variée et de tous âges.

Le présent outil de référence présente les interventions de l'infirmière auxiliaire à l'urgence, une suite ordonnée d'opérations ayant pour finalité la prestation de soins individualisés, continus et adaptés aux besoins de la personne. Dans l'ensemble, lors de la visite de la personne à l'urgence, l'infirmière auxiliaire détermine les actions qui relèvent de sa responsabilité. Elle participe notamment aux soins, aux suivis lors de la visite ou l'hospitalisation, à la préparation aux examens et activement à l'enseignement de départ lors du congé médical.

 Activité exercée en autonomie par l'infirmière auxiliaire selon l'indication

 Activité exercée selon une ordonnance individuelle verbale ou écrite ou en vertu d'une procédure ou d'un protocole

 Situation qui demande une référence immédiate au médecin ou à l'infirmière

 1 Activité autorisée : Contribution à la thérapie intraveineuse

 2 Activité autorisée : Entretien d'une trachéostomie reliée à un ventilateur

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Pré consultation /Aire ambulatoire					
<p> Prendre connaissance de la salle d'attente en effectuant un regard sur les priorités établies par l'infirmière du triage.</p> <p> Consulter les feuilles de triages de chaque patient ainsi que la raison de la visite à l'urgence.</p> <p>Prendre le rapport interservice avec l'infirmière dédiée à la réévaluation</p>		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> recueille l'information; modifie l'organisation de son travail pour faire face aux imprévus; repère l'information nécessaire dans les documents qui contiennent les données relatives au client; 	<p>Outil technologique logiciel dossier médical</p> <p>Accès au Dossier Santé Québec (DSQ)</p> <p>Guide de rédaction notes d'évolution Rapport AH-223</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>afin de connaître la priorité des patients de la salle d'attente nécessitant une surveillance plus étroite.</p> <p>Collaborer à la coordination des interventions prévues par l'infirmière au triage et à la réévaluation ainsi qu'avec les autres membres de l'équipe de soins, en fonction des priorités, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • effectuer un électrocardiogramme; • prendre les signes vitaux; • contribuer à la réévaluation de la douleur. 		<ul style="list-style-type: none"> • consigne l'information recueillie; • transmet des informations aux membres de l'équipe de soins; • suggère des interventions. 			
<p>Appeler, accueillir et installer le patient dans la salle d'examen, procéder à une observation préliminaire et au besoin, préparer le matériel nécessaire et la personne pour l'examen médical.</p> <p>Accompagner le médecin pour certaines activités de soins selon la spécialité de la salle d'examen. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • assister le médecin lors : <ul style="list-style-type: none"> - d'un examen gynécologique; - d'une chirurgie mineure; - d'une ponction articulaire ou lombaire; - d'un drainage d'abcès; - de points de suture; - de l'installation d'attelle plâtrée. 		<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • crée des liens de confiance avec les membres de l'équipe médicale; • prépare adéquatement le matériel et l'environnement de travail; • exerce une vigilance constante et assure une présence lors de l'intervention, lorsque requis; • respecte en tout temps son champ d'exercice; • consigne l'information recueillie; • décrit fidèlement les problèmes observés. <p>L'infirmière auxiliaire qui exerce en orthopédie doit réussir un programme de formation donné par un centre hospitalier approuvé par le ministre de la Santé et des Services sociaux et répondre aux conditions d'exercice de l'article 7 en vertu du Règlement sur certaines</p>	<p>Méthodes de soins informatisées (MSI) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence en prévention et contrôle des infections - Préparation d'un champ et de matériel stérile <p>Activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie (immobilisations plâtrées)</p> <p>Immobilisations plâtrées</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<i>activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins.</i> Le centre hospitalier délivre l'attestation de formation.			
<p>Appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • veiller au contrôle de la stérilité de la salle d'examen; • s'assurer que le matériel de protection individuelle nécessaire aux soins est présent pour le personnel soignant, le patient ou le proche aidant le cas échéant; • s'assurer du respect de l'application des mesures par la personne, ses proches et les autres intervenants. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • respecte les pratiques sécuritaires reconnues; • désinfecte le matériel après chaque utilisation; • dispose du matériel contaminé de façon sécuritaire; • relie l'état de la personne aux précautions à prendre; • initie une mesure de précaution additionnelle. 	<p>Cadre de référence en prévention et contrôle des infections</p> <p>Rappel conjoint : Rôle de l'infirmière auxiliaire dans la mise en place d'un protocole de prévention et contrôle des infections</p>		
<p>Relier les manifestations cliniques aux pathologies, aux antécédents médicaux à la raison de la consultation et à la situation du patient tout en assurant la surveillance et le suivi des données recueillies. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • détérioration marquée de l'état de santé à la suite de l'évaluation de l'infirmière au triage ou à la réévaluation; • changement significatif des résultats de la collecte de données; 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • analyse l'information recueillie lors de la collecte de données; • transmet aux professionnels concernés l'information pertinente lors des communications, ex : les résultats d'analyses de laboratoire ou d'examen diagnostique, les notes d'évolution liée au suivi, les nouvelles ordonnances, etc.; • avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale; 	<p>Guide de rédaction notes d'évolution</p> <p>Capsule d'autoformation en ligne</p> <p>NE02 - Description de la douleur dans les notes d'évolution</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> réception d'un résultat d'analyse de laboratoire ou d'examen anormal. 		<ul style="list-style-type: none"> utilise le mode de communication privilégiée en cas d'urgence; consigne l'information au dossier. 			
<p>Planifier le parcours du patient selon les examens demandés par le médecin et les heures prévues d'examen.</p> 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> s'assure de bien diriger le patient vers les salles d'examen (ex. médecine nucléaire, résonance magnétique, radiologie); s'assure que le patient s'est bien rendu et complété l'examen demandé. 	<p>Document et procédures de l'établissement</p> <p>Protocole préparatoire à l'examen de l'établissement</p>		
<p>Compléter les renseignements cliniques usuels des requêtes pour les examens diagnostiques demandés par les médecins. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> à jeun poids taille allergies objets métalliques port d'un pacemaker 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> se réfère aux normes de l'établissement; consigne uniquement les renseignements nécessaires concernant le patient; utilise la terminologie et les abréviations reconnues. 	<p>Guide de rédaction notes d'évolution</p> <p>Document et procédures de l'établissement</p>		
<p>Initier une collecte de données lorsqu'il y a une modification ou une détérioration de l'état physique du patient. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> prise des signes vitaux; prise des signes neurologiques; contrôle de la glycémie capillaire. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> initie une collecte de données; recueille l'information; décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez la personne; rapporte au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser; assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les 	<p>Contribution à l'évaluation</p> <p><u>MSI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation neurologique Surveillance de la glycémie Mesure de la saturation en oxygène : saturométrie (SpO2) Pesée d'un usager Mesure de la taille Mesure de la température corporelle par voie tympanique 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		communiqué à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire.	<ul style="list-style-type: none"> - Mesure de la température corporelle par voie buccale - Mesure de la température corporelle par voie rectale - Évaluation de la pression artérielle - signes vitaux - Évaluation de la respiration - signes vitaux - Évaluation du pouls - signes vitaux <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser la méthode PQRSTU-AMPLE</p>		
<p>Procéder à la collecte de données lors d'une manifestation reliée à la douleur afin d'être en mesure de qualifier et de quantifier la douleur en fonction de la capacité du patient à autoévaluer sa douleur :</p> <ul style="list-style-type: none"> • différencier les types de douleur et leurs manifestations typiques ou atypiques; • utiliser les différents outils de dépistage de douleur et comparer les scores obtenus aux scores antérieurs lors du triage ou de la réévaluation du patient. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recueille l'information; • décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez le patient; • rapporte au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser; • assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire. 	<p>Capsule d'autoformation en ligne</p> <p>NE02 - Description de la douleur dans les notes d'évolution</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter l'avis conjoint OIIAQ-OIIQ pour en savoir plus à ce sujet.</p> <p><u>MSI:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence sur la douleur 		
<p>Procéder à la collecte de données du patient nécessitant un traitement d'antibiothérapie I/V à domicile</p> <p>L'infirmière auxiliaire s'assure que le patient :</p> <ul style="list-style-type: none"> • possède son rendez-vous pour recevoir 	37 p) 1	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • recueille l'information; • rapporte au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser; • s'assure que tous les documents sont acheminés au bon département exemple : 	<p>Document informatif fourni par l'établissement</p> <p>Document explicatif sur la trajectoire de services</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
l'enseignement de la thérapie; <ul style="list-style-type: none"> • quitte avec un cathéter I/V perméable; • possède les dates de rendez-vous pour les suivis nécessaires. 		pharmacie, médecine de jour, CLSC. ❖ À noter que l'enseignement de l'auto-administration de l'antibiothérapie par thérapie I/V sera effectué par une infirmière.			
 Identifier et veiller à l'acheminement des spécimens, des prélèvements et des cultures vers le laboratoire.	 37 p)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> • appose sa signature sur les requêtes, selon la procédure d'acheminement des spécimens de l'établissement; • s'assure de référer aux normes de son établissement. 	Prélèvements : Actualisation interprofessionnelle de la base de connaissances communes Transport de matériel souillé au travers d'un environnement		
 Effectuer, en collaboration avec le médecin, à la lecture des examens comme : <ul style="list-style-type: none"> • échographie; • scan; • résonance magnétique; • l'analyse des résultats de laboratoires reçus. 	 37 p)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> • utilise son jugement clinique afin d'analyser les résultats obtenus; • contribue avec les autres membres de l'équipe à évaluer l'état de santé du patient; • rapporte au professionnel concerné une situation problématique afin de s'informer des actions à poser. 	Outil technologique pour lecture imagerie de l'établissement Outil technologique du laboratoire de l'établissement Accès au Dossier Santé Québec (DSQ)		
 Recevoir une ordonnance verbale ou téléphonique	 37 p)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> • transcrit rapidement et avec précision une ordonnance reçue du médecin; • respecte la réglementation concernant la transcription d'une ordonnance. 	Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin Les ordonnances individuelles faites par un médecin		
 Effectuer la préparation de la personne pour une demande d'opération électorale ou en situation d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • signes vitaux; 	 37 p)	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> • procède à la collecte de données préopératoire selon les procédures de l'établissement qui sont 	Protocole préparatoire à la chirurgie		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> • poids et taille; • allergies; • prémédication reçue; • dernière dose d'anticoagulant; • heure du dernier repas; • installation d'un bracelet d'identification; • cathéter perméable; • consentement signé. 		<p>définies en fonction de la chirurgie;</p> <ul style="list-style-type: none"> • observe et mesure avec précision; • consigne l'information recueillie; • remplit les formulaires d'enregistrement; • rapporte au professionnel concerné une situation problématique. 	<p><u>MSL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesure de la saturation en oxygène : saturométrie (SpO2) - Pesée d'un usager - Mesure de la taille - Mesure de la température corporelle par voie tympanique - Mesure de la température corporelle par voie buccale - Mesure de la température corporelle par voie rectale - Évaluation de la pression artérielle-signes vitaux - Cadre de référence sur les soins et la surveillance des dispositifs d'accès veineux 		
<p>Effectuer la préparation du patient pour une demande d'examen. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • radiologie; • hémodynamie; • résonance magnétique; • endoscopie; • scan. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • procède à la collecte de données selon les procédures de l'établissement qui sont définies en fonction de l'examen; • observe et mesure avec précision; • consigne l'information recueillie; • remplit les formulaires d'enregistrement; • rapporte au professionnel concerné une situation problématique. 	<p>Protocole préparatoire à l'examen de l'établissement</p>		
<p>Contribuer à la planification de départ du patient dès l'admission à l'urgence et tout au long du séjour, en collaboration avec les autres membres de l'équipe interprofessionnelle.</p>	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • participe aux réunions interdisciplinaires; • communique fréquemment des rapports concernant l'évolution de l'état de santé du patient; 	<p>Outil de référence et document RAD (retour à domicile) de l'établissement</p> <p>Listes des services offerts au SAD (soins à domicile)</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<ul style="list-style-type: none"> consigne l'information recueillie. 			
<p>Débuter les manœuvres de réanimation cardiorespiratoire (RCR) et participer aux urgences médicales selon les directives.</p> 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> est à l'affût des indices d'une situation anormale; avise rapidement le professionnel concerné d'une information urgente ou d'une situation anormale; utilise le mode de communication privilégiée en cas d'urgence. 	<p>Il est recommandé de renouveler et de maintenir à jour la certification en RCR</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions</p>		
<p>Effectuer un électrocardiogramme (ECG) au repos.</p> 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou de manière autonome si un protocole est en vigueur; rapporte au professionnel concerné le résultat. <p>❖ L'interprétation des résultats doit être faite par le médecin ou l'infirmière.</p>	<p><u>MSI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Électrocardiogramme au repos 		
<p>Contribuer à l'évaluation du patient au retour d'examen diagnostique invasif et ayant reçu une sédation analgésique. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> observer l'état de conscience; prendre les signes vitaux; prendre les signes neurologiques; vérifier la présence de drain ou de pansement; surveiller la présence de douleur. 	37 p)	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> consulte le dossier de la personne afin de connaître le déroulement de l'examen; observe et mesure avec précision; consigne l'information recueillie; utilise les différents outils de dépistage de douleur et compare les scores obtenus aux scores antérieurs; décrit fidèlement les problèmes observés; 	<p><u>Contribution à l'évaluation</u></p> <p><u>MSI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation neurologique Mesure de la saturation en oxygène : saturométrie (SpO2) Mesure de la température corporelle par voie buccale Mesure de la température corporelle par voie rectale Évaluation de la pression artérielle - signes vitaux Évaluation de la respiration - signes vitaux Évaluation du pouls - signes vitaux 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
		<ul style="list-style-type: none"> rapporte au professionnel concerné une situation problématique. 	<ul style="list-style-type: none"> Cadre de référence sur l'administration de dépresseurs du système nerveux central (SNC) 		
<p>Installer une mesure de contrôle, par exemple une contention physique.</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou en vertu d'une directive infirmière; installe la mesure de contrôle selon le protocole en vigueur dans l'établissement; assure la surveillance et le suivi; recueille les informations sur l'état du patient; respecte en tout temps son champ d'exercice; rapporte au professionnel concerné l'information afin de s'informer des actions à poser. 	<p>L'utilisation de l'isolement et de la contention est encadrée par l'article 118.1 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux</p> <p>Cet article spécifie notamment que le recours à de tels moyens doit être minimal et exceptionnel</p> <p><u>MSL :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Installation et retrait des mesures de contrôle mécaniques aux mains, aux poignets et aux chevilles 		
<p>Faire de l'enseignement au patient lors de son congé médical. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'auto-administration adéquate d'un médicament par aérosol; l'auto-administration adéquate d'un médicament par injection; les soins d'une stomie; les soins d'une sonde à demeure; la prise de médication et les effets secondaires; les signes et symptômes d'une plaie infectée; les soins de plaies; la prévention des infections. 	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> vérifie les connaissances du patient avant de transmettre l'information; adapte son message et son langage au patient; vérifie la compréhension du patient après avoir transmis l'information; détermine la capacité du patient à se prodiguer des soins; amène la personne à jouer un rôle actif dans sa santé et à adopter de saines habitudes de vie; transmet de l'information qui s'appuie sur des sources de référence de qualité; 	<p>ANNEXE 6 : INFORMATION, PROMOTION DE LA SANTÉ ET PRÉVENTION DE LA MALADIE</p> <p>Documents explicatifs des trajectoires de services de l'établissement</p> <p>Utiliser les documents disponibles en établissement quant aux critères de congé</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à utiliser le Programme d'enseignement pour chaque méthode dans les MSI</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
Transmettre de l'information sur le suivi prévu, les démarches à faire ainsi que la préparation pour les requêtes d'examens demandées par le médecin en externe.		<ul style="list-style-type: none"> transmet l'information liée à ses activités professionnelles. 			
Aire ambulatoire ou en section post admission Intervention liée au champ d'exercice					
<p>Collaborer activement à la vérification du dossier médical du patient et à la préparation du plan de travail journalier avec les suivis médicaux ou les traitements :</p> <ul style="list-style-type: none"> prendre connaissance de la raison d'admission; appliquer les surveillances requises en lien avec la condition d'admission et autres conditions de santé ou psychosociales; vérifier si un diagnostic a été posé par l'urgentologue et autre spécialiste afin de surveiller les symptômes associés; s'assurer d'avoir les heures d'examens prévus dans les départements respectifs; s'assurer de faire revoir les patients qui ont reçu tout leur résultat d'examen; prévoir les congés et s'assurer que le retour à domicile est sécuritaire; prévoir l'infirmière de liaison pour les suivis à domicile au congé; préparer les patients pour les examens demandés; 	<div style="border: 1px solid blue; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">37 p)</div>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> prévoit le temps suffisant pour les soins selon les besoins de chaque patient; établit une relation de confiance professionnelle (par exemple : respecte la personne et écoute ses besoins); observe et mesure avec précision; consigne l'information recueillie; utilise les différents outils de dépistage de douleur et compare les scores obtenus aux scores antérieurs; décrit fidèlement les problèmes observés; rapporte au professionnel concerné une situation problématique; respecte en tout temps son champ d'exercice. 	Plan thérapeutique infirmier (PTI)		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> donner les rapports interservices lorsque le patient a reçu une chambre sur une unité de soins. 					
<p>Appliquer des mesures de prévention et de contrôle des infections (PCI), notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> s'assurer que le matériel de protection individuelle nécessaire aux soins est présent pour le personnel soignant, la personne ou le proche aidant le cas échéant; s'assurer du nettoyage et de la disposition sécuritaire du matériel et des instruments souillés; s'assurer de la connaissance et du respect des mesures par la personne, ses proches et les autres intervenants. 	<p>37 p)</p> <p>39.4</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> se réfère au programme de PCI en vigueur dans l'établissement; relie l'état de la personne aux précautions à prendre; initie les mesures de précautions additionnelles; applique les pratiques de base et les précautions additionnelles selon les procédures de l'établissement. 	<p><u>MSI</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> Port d'un équipement de protection individuelle stérile Port d'un équipement de protection individuelle Préparation d'un champ et de matériel stérile <p>Rappel conjoint : Rôle de l'infirmière auxiliaire dans la mise en place d'un protocole de prévention et contrôle des infections</p>		
<p>Contribuer à l'évaluation des risques liés à l'admission :</p> <ul style="list-style-type: none"> identifier les facteurs de risque des chutes; identifier les facteurs de risque des lésions de pression; recueillir les données de l'autonomie fonctionnelle préadmission. 	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> initie une collecte de données; recueille l'information; décrit fidèlement les problèmes observés et les aspects à surveiller chez la personne; assure la surveillance et le suivi des données recueillies et les communique à l'équipe de soins et l'équipe interdisciplinaire. 	<p>Documents et procédures de l'établissement</p>		
<p>Contribuer à la thérapie intraveineuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> installer un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm ; 	<p>1</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière. L'infirmière auxiliaire qui contribue à la thérapie intraveineuse <i>doit détenir une</i></p>	<p>Contribution à la thérapie intraveineuse</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> administrer une solution intraveineuse sans additif à partir d'un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm ; installer et irriguer, avec une solution isotonique, un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm, à injection intermittente. 		<p><i>attestation délivrée par l'OIIAQ et respecter les conditions d'exercice de l'article 5 prévues au du Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire.</i></p> <p>L'infirmière auxiliaire est autorisée à exercer les activités de la thérapie intraveineuse uniquement dans les centres exploités par un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).</p>	<p><u>MSI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Insertion et retrait d'un dispositif d'accès veineux périphérique court (DAVPC) - Irrigation et verrouillage d'un dispositif d'accès veineux (DAV) - Cadre de référence sur les soins et la surveillance des dispositifs d'accès veineux (DAV) 		
<p>Effectuer des prélèvements. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> exécuter une ponction capillaire; effectuer un prélèvement d'urine via un cathéter vésical chez la clientèle adulte et pédiatrique; effectuer un prélèvement de plaie; effectuer un prélèvement d'expectoration; effectuer un prélèvement de sécrétion vaginal; Effectuer un prélèvement via stomie et drains. 	 <p>37.1 (5°), par. b)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire agit selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ À noter que par « prélèvement », on entend tout échantillonnage biologique pour fins d'analyse ou culture effectuées en laboratoire. 	<p><u>Effectuer des prélèvements selon une ordonnance</u></p> <p><u>MSI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence sur les prélèvements sanguins par ponction capillaire pour fin d'analyse - Insertion et retrait d'un cathéter urinaire intermittent - Prélèvement pour culture de plaies par écouvillonnage - Prélèvement des expectorations - Prélèvement vaginal 		
<p>Introduire un instrument dans une veine périphérique à des fins de prélèvement :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer un prélèvement pour hémoculture chez la clientèle adulte et pédiatrique; faire un prélèvement pour les épreuves de coagulation 	 <p>37.1 (5°), par. 1)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire agit selon une ordonnance ou une requête d'analyse.</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ À noter que la phlébotomie est réservée aux technologistes médicaux. 	<p><u>Introduire un instrument, selon une ordonnance, dans une veine périphérique à des fins de prélèvement</u></p> <p><u>Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires</u></p> <p><u>MSI : Prélèvements sanguins par ponction veineuse</u></p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
chez la clientèle adulte et pédiatrique; <ul style="list-style-type: none"> effectuer les prélèvements de sang pour le compte d'Héma-Québec. 			Guide de prélèvement de sang		
Prodiguer des soins et des traitements d'une plaie, selon plan de traitement infirmier ou médical. À titre d'exemples : <ul style="list-style-type: none"> effectuer la réfection d'un pansement utilisant la thérapie par pression négative (V.A.C., PICO, RENASYS); effectuer la réfection du pansement d'un cathéter veineux central de type picc-line; effectuer une cautérisation de plaie au nitrate d'argent; retirer les sutures ou les agrafes; effectuer un pansement avec mèches; changer un pansement en présence d'un drain; prodiguer les soins reliés au drain, incluant le retrait (Penrose, Hémovac, Jackson-Pratt); prodiguer les soins et la surveillance d'un système de drainage thoracique en circuit fermé (Pleur Evac, PleurX,); effectuer l'installation et le retrait du dispositif de fixation pour drain percutané. 	<div style="border: 1px solid blue; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 5px;"> 37.1 <small>(5^e), par. c)</small> </div> <div style="border: 1px solid blue; border-radius: 50%; width: 40px; height: 40px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 5px;"> 37.1 <small>(5^e), par. a)</small> </div>	L'infirmière auxiliaire : <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou une directive infirmière; exécute l'ensemble des soins et traitements reliés aux plaies ou aux altérations de la peau et des téguments auprès de tout type de clientèle et dans tous les milieux de soins, selon une ordonnance ou selon un PTI; collabore avec l'infirmière à la détermination, à la mise à jour et à la réalisation du plan de traitement de plaie. <p>❖ L'infirmière auxiliaire ne peut procéder au débridement chirurgical conservateur réalisé à l'aide d'une pince, de ciseaux, d'une curette ou d'un bistouri.</p>	Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique MSI : <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence en soins de plaies (voir aussi pour chaque méthode) - Prévention des infections lors de soins de plaies - Spécifications du système de thérapie InfoV.A.C. MD Guide de soins des plaies, OIIAQ, 2018 L'infirmière auxiliaire a la possibilité de suivre plusieurs formations liées aux soins des plaies sur le Portail de développement professionnel		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain :</p> <ul style="list-style-type: none"> procéder à l'irrigation de l'oreille (lavage d'oreille); effectuer un lavage oculaire. 	 <p>37.1 (5°), par. h)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance ou une directive infirmière; effectue l'irrigation de l'oreille selon une ordonnance ou une directive infirmière. <p>❖ Il est important de préciser qu'une évaluation doit être faite par un médecin ou une infirmière avant et après le traitement.</p>	<p>Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain</p>		
<p>Calculer, mesurer et mélanger des substances en vue de préparer un médicament. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament à être administré par le médecin. (Xylocaïne, Kenalog, Lidocaïne) reconstituer un vaccin selon les lignes directrices du Protocole d'immunisation Québec (PIQ) 	 <p>37.1 (5°), par. e)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance; agit avec précision; vérifie le temps de conservation des substances utilisées; respecte l'ordonnance lors de la préparation de médicaments. 	<p>Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter les MSI (disponible pour toutes les voies d'administration)</p> <p>MSI : - Principes d'administration des médicaments</p>		
<p>Préparer et administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments et d'autres substances :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer les liens cliniques préalables à l'administration de la médication; exercer un suivi post administration des médicaments en considérant les effets recherchés, les effets indésirables, les alertes 	 <p>37.1 (5°), par. e)</p>  <p>37.1 (5°), par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> administre un médicament PRN en présence d'une ordonnance individuelle et selon les 7 bons principes d'administration des médicaments; administre un médicament sous ordonnance collective en conformité avec son champ d'exercice; initialise et signe la feuille d'administration des 	<p>Administer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance</p> <p>Avis conjoint OIIQ-OIIAQ pour l'administration d'un PRN Ordonnances collectives</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter les MSI (disponible pour toutes les voies d'administration)</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>nursing et la surveillance spécifique aux opioïdes;</p> <ul style="list-style-type: none"> démontrer une vigilance à la réalité de la polypharmacologie et contribuer de manière active à la mise en œuvre de l'approche non pharmacologique. 		<p>médicaments (FADM) après l'administration;</p> <ul style="list-style-type: none"> assure la surveillance et le suivi post-administration; rapporte à un professionnel habilité à évaluer les patients symptomatiques ou à effectuer la surveillance des patients; remplit le formulaire de déclaration d'incident et d'accident AH-223 lorsqu'elle constate une erreur de médicament ou une omission, la sienne ou celle des autres. 	<p>MSI : Principes d'administration des médicaments</p> <p>Rapport AH-223</p>		
<p>Préparer et administrer un vaccin dans un contexte autre que celui des campagnes de vaccination découlant de la <i>Loi sur la santé publique</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> contribuer à la collecte de l'information prévacination à l'aide d'un questionnaire; contribuer à la surveillance requise immédiatement après la vaccination; noter les vaccinations dans le dossier et le carnet de vaccination. 	<p>37.1 (5^e, par. e)</p> <p>37.1 (5^e, par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> procède selon une ordonnance; respecte le Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) lors de la vaccination; est à l'affût d'une situation anormale; applique les mesures recommandées au Protocole d'immunisation du Québec (PIQ) dans une situation d'extrême urgence où la vie de la personne est en danger. 	<p>Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires</p> <p>MSI selon la voie d'administration du vaccin, généralement par voie intramusculaire (IM)</p> <p>PIQ :</p> <ul style="list-style-type: none"> Responsabilités professionnelles et légales Administration des produits immunisants Manifestations cliniques Urgences liées à la vaccination <p>Programme national de santé publique 2015-2025 (PNSP)</p>		
En salle de RÉA (réanimation)					
<p>Collaborer aux interventions cliniques avec l'équipe en place lors de complications :</p>	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> exerce son esprit critique; anticipe les complications possibles pouvant survenir; 	<p>Il est recommandé de renouveler et de maintenir à jour la certification en RCR.</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter la foire aux questions.</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<ul style="list-style-type: none"> procéder au massage cardiaque selon les directives; installer les électrodes prévues au moniteur cardiaque; assister le médecin lors de l'installation d'un drain (pneumothorax). 		<ul style="list-style-type: none"> est à l'affût des indices d'une situation anormale. 			
<p>Préparer et administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments et d'autres substances :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer les liens cliniques préalables à l'administration de la médication; exercer un suivi post administration des médicaments en considérant les effets recherchés, les effets indésirables, les alertes nursing et la surveillance spécifique aux opioïdes. 	 <p>37.1 (5^o), par. f)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> prépare des médicaments et solutions selon une ordonnance individuelle, verbale ou écrite; assure la surveillance et le suivi post-administration. 	<p>Administrer, par des voies autres que la voie intraveineuse, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance</p>		
<p>Calculer, mesurer et mélanger des substances en vue de préparer un médicament. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament à être administré par le médecin (Versed, Épinéphrine). 	 <p>37.1 (5^o), par. e)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire prépare des médicaments et solutions selon une ordonnance.</p>	<p>Mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.</p> <p>L'infirmière auxiliaire est invitée à consulter les MSI (disponible pour toutes les voies d'administration)</p> <p>MSI : Principes d'administration des médicaments</p>		
<p>Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des grandes lèvres, du méat urinaire</p>	 <p>37.1 (5^o), par. h)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p>	<p>Introduire un instrument ou un doigt, selon une ordonnance, au-delà du vestibule nasal, des</p>		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • installer une sonde vésicale; • installer un tube nasogastrique; • aspirer les sécrétions gastriques; • réinstaller en situation d'urgence la canule trachéale en cas de décanulation. 			<p>grandes lèvres, du méat urinaire ou de la marge de l'anus ou dans une ouverture artificielle du corps humain</p>		
<p>Prodiguer des soins et des traitements d'une plaie. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • prodiguer les soins reliés au drain, incluant le retrait (Penrose, Hémovac, Jackson-Pratt); • prodiguer les soins et la surveillance d'un système de drainage thoracique en circuit fermé (Pleur Evac, PleurX,); • effectuer le pansement d'un cathéter veineux central (picc-line). 	<p>37.1 (5^o), par. c)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p>	<p>Prodiguer des soins et des traitements reliés aux plaies et aux altérations de la peau et des téguments, selon une ordonnance ou selon un plan de traitement infirmier</p> <p>Appliquer les mesures invasives d'entretien du matériel thérapeutique</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cadre de référence en soins de plaies (voir aussi pour chaque méthode) - Prévention des infections lors de soins de plaies - Spécifications du système de thérapie InfoV.A.C. MD 		
<p>Contribuer à la thérapie intraveineuse :</p> <ul style="list-style-type: none"> • installer un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm ; • administrer une solution intraveineuse sans additif à partir d'un cathéter 	<p>1</p>	<p>L'infirmière auxiliaire procède selon une ordonnance ou une directive infirmière. L'infirmière auxiliaire qui contribue à la thérapie intraveineuse <i>doit détenir une attestation délivrée par l'OIIAQ</i> et respecter les conditions d'exercice de l'article 5 prévues au Règlement sur certaines activités professionnelles</p>	<p>Contribution à la thérapie intraveineuse</p> <p>MSI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Insertion et retrait d'un dispositif d'accès veineux périphérique court (DAVPC) 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
<p>intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm ;</p> <ul style="list-style-type: none"> installer et irriguer, avec une solution isotonique, un cathéter intraveineux périphérique court de moins de 7,5 cm, à injection intermittente. 		<p><u>pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire..</u></p> <p>L'infirmière auxiliaire est autorisée à exercer les activités de la thérapie intraveineuse uniquement dans les centres exploités par un établissement au sens de la Loi sur les services de santé et les services sociaux (LSSSS).</p>	<ul style="list-style-type: none"> Irrigation et verrouillage d'un dispositif d'accès veineux (DAV) Cadre de référence sur les soins et la surveillance des dispositifs d'accès veineux (DAV) 		
<p>Effectuer des prélèvements. À titre d'exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> effectuer un prélèvement d'urine via un cathéter vésical chez la clientèle adulte et pédiatrique; effectuer un prélèvement de plaie; effectuer un prélèvement d'expectoration; effectuer un gaz capillaire. 	<p>37.1 (5^o, par. b)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire agit selon une ordonnance ou une directive infirmière.</p> <ul style="list-style-type: none"> À noter que par « prélèvement », on entend tout échantillonnage biologique pour fins d'analyse ou culture effectuées en laboratoire. 	<p><u>Effectuer des prélèvements selon une ordonnance</u></p> <p><u>MSI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Cadre de référence sur les prélèvements sanguins par ponction capillaire pour fin d'analyse Insertion et retrait d'un cathéter urinaire intermittent Prélèvement pour culture de plaies par écouvillonnage Prélèvement des expectorations Prélèvement vaginal 		
<p>Contribuer à la surveillance du patient, en collaboration avec l'équipe de soins, en observant :</p> <ul style="list-style-type: none"> les paramètres de signes vitaux; les signes neurologiques; l'état de conscience. 	<p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> observe et mesure avec précision; consigne l'information recueillie; utilise les différents outils de dépistage de douleur et compare les scores obtenus aux scores antérieurs; décrit fidèlement les problèmes observés; respecte en tout temps son champ d'exercice. 	<p><u>Contribution à l'évaluation</u></p> <p><u>MSI :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> Évaluation neurologique Mesure de la saturation en oxygène : saturemétrie (SpO2) Mesure de la température corporelle par voie buccale Évaluation de la pression artérielle - signes vitaux Évaluation de la respiration - signes vitaux Évaluation du pouls - signes vitaux Cadre de référence sur l'administration de 		

Description de l'activité	Article du Code des professions	Conditions d'exercice	Outils et moyens d'apprentissage	Auto-évaluation	
				Connue	Maîtrisée
			dépresseurs du système nerveux central (SNC)		
 <p>Consigner les informations données verbalement par l'urgentologue ou tout professionnel concerné :</p> <ul style="list-style-type: none"> notes d'observation durant et après l'intervention. 	 <p>37 p)</p>	<p>L'infirmière auxiliaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> décrit fidèlement les problèmes observés; remplit les formulaires d'enregistrement; consigne les informations selon les normes de documentation. 	Guide de rédaction notes d'évolution		

REMERCIEMENTS

Validation à l'externe

Annie Loubert, infirmière auxiliaire
 Marie-Christine Ruel, chef du développement pratiques professionnelles DSI

Pour leur précieuse collaboration dans ce projet, nous tenons également à remercier :

- Annick Gasse, infirmière auxiliaire CECIA;
- Caroline Nadeau, chef adjointe par intérim Urgence;
- Lemya Oukaci, conseillère clinique par intérim DSI;
- Sabrina Lavoie, infirmière Urgence;
- Valérie Laférierre, infirmière auxiliaire Urgence.

BIBLIOGRAPHIE :

Règlement sur certaines activités professionnelles pouvant être exercées par une infirmière ou un infirmier auxiliaire, RLRQ, c I-8, r 3

<https://www.canlii.org/fr/qc/legis/regl/rlrq-c-i-8-r-3/derniere/rlrq-c-i-8-r-3.html?resultIndex=1>

Code des professions, L.R.Q., c C-26

<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/showdoc/cs/C-26>

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, *Protocole d'immunisation du Québec (PIQ)*, Mai 2019.

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/>

Code de déontologie des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec, RLRQ, c C-26, r 153.1

<https://www.oiiq.org/publications/code-de-deontologie>

Règlement sur certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées en orthopédie par des personnes autres que des médecins, RLRQ c M-9, r 12.01
<http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cr/M-9,%20r.%2012.01>

Règlement sur les normes relatives aux ordonnances faites par un médecin, RLRQ c M-9, r 25.1
<https://www.canlii.org/fr/qc/legis/regl/rlrq-c-m-9-r-25.1/derniere/rlrq-c-m-9-r-25.1.html?resultIndex=1>

Loi sur les services de santé et les services sociaux, RLRQ c S-4.2
<https://www.canlii.org/fr/qc/legis/lois/rlrq-c-s-4.2/derniere/rlrq-c-s-4.2.html>

Règlement sur les activités de formation continue des infirmières et infirmiers auxiliaires, RLRQ c C-26, r 148
<https://www.canlii.org/fr/qc/legis/regl/rlrq-c-c-26-r-148/derniere/rlrq-c-c-26-r-148.html?resultIndex=1>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Les activités professionnelles de l'infirmière auxiliaire*, 2019.
<https://www.oiaq.org/activites-professionnelles>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Profil des compétences de l'infirmière et de l'infirmier auxiliaire*, Juin 2018.
<https://www.oiaq.org/profil-des-competences?p=>

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *PQRSTU-AMPLE*.
https://www.oiaq.org/files/content/Profession/24-01-2018_Collecte_de_donnees.pdf

ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS DU QUÉBEC et ORDRE DES INFIRMIÈRES ET INFIRMIERS AUXILIAIRES DU QUÉBEC, *Règles de soins*, 2005.
https://www.oiaq.org/files/publication/regle_de_soins_infirmiers.pdf

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/vaccination/protocole-d-immunisation-du-quebec-piq/#sections>